



Règlement des stages d'autodéfense Fem Do Chi

Inscription et paiement

Les inscriptions aux stages se font par retour de coupon, téléphone ou courriel. Le paiement fait office d'inscription définitive. Il doit être effectué dans les 15 jours. En cas d'inscription tardive, le paiement doit impérativement être fait avant la date du stage.

Annulation

Les annulations doivent être annoncées au secrétariat Fem Do Chi (022/344.42.42) au moins 15 jours avant le début du stage.

Les désistements moins de 15 jours avant la date du stage ne sont pas remboursés.

Absence

Les stages doivent être suivis dans leur intégralité.

En cas d'absence totale ou partielle, le stage n'est pas remboursé.

Cours annulé par Fem Do Chi

L'autodéfense Fem Do Chi se réserve le droit d'annuler les stages n'atteignant pas le nombre suffisant de participantes. Les participantes ont alors la possibilité de s'inscrire à une autre date ou d'être remboursées.

Responsabilités

Chaque participante s'engage à être présente à l'heure au stage.

Chaque participante s'engage à respecter la place de chacune au sein du groupe.

Chaque participante est tenue de respecter les lieux et le matériel à disposition.

Les animatrices sont garantes du cadre et du bon déroulement du stage.

L'association Viol-Secours, l'autodéfense Fem Do Chi et les animatrices Fem Do Chi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Prise en charge financière par le centre LAVI

Dans le cas où les frais de participation au stage sont pris en charge par le centre LAVI, la participante verse le montant convenu avec le centre LAVI à l'association Viol-secours. Cette somme lui sera remboursée par le Centre LAVI une fois le stage effectué.

Le présent règlement s'applique à tous les stages d'autodéfense Fem Do Chi gérés par l'association Viol-Secours.

